

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BAYONNE
Palais de Justice de BAYONNE - Avenue de la Légion Tchèque

Le JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 À 14H30

EN UN LOT

**un STUDIO avec MEZZANINE
en centre-ville de BIARRITZ**

**Lot 101 de la copropriété située 1, rue du Helder
à BIARRITZ (64200)**

Cadastrée dite ville AY 1

Visite assurée le **mardi 25 août 2026 de 14h00 à 15h00**
par la SELARL ELISSALDE JUNQUA-LAMARQUE
LABORDE dit LAGET BODET, Commissaires de Justice à ANGLET



Ayant pour Avocat Maître Yasmina CLAUDIO, associée de la SCP ABC AVOCAT.

Il sera procédé le jeudi 10 septembre 2026 à 14h30 en l'audience et par-devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BAYONNE, au Palais de Justice de ladite ville, avenue de la Légion Tchèque, à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien immobilier ci-après désigné :

- Un studio situé 1, rue du Helder à BIARRITZ (64200) constituant le lot 101 de la copropriété cadastrée dite ville AY 1 pour une contenance de 2a et 77ca.

DESCRIPTION DU BIEN À VENDRE

Tel qu'il résulte du procès-verbal descriptif dressé par la SELARL RAMONFAUR ELISSALDE JUNQUA-LAMARQUE LABORDE DIT-LAGET

BODET, Commissaires de Justice à ANGLET, le 4 avril 2025.

L'appartement est un studio en bon état général d'entretien, situé au premier étage d'un immeuble bourgeois au cœur du centre-ville de BIARRITZ.

Sa surface totale est d'environ 20,88 m².

Il est composé :

- d'un coin kitchenette équipé,
 - d'une pièce principale dans laquelle est aménagée une mezzanine accessible au moyen d'une échelle de meunier, dans laquelle il est permis d'installer un ou deux couchages,
 - d'une salle d'eau équipée.
- Le chauffage est électrique.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur.

ÉTAT D'OCCUPATION

Au jour de l'établissement du procès-verbal de constat, le bien était loué en bail étudiant meublé de septembre 2024 à juin 2025.

Il est renvoyé aux annexes du Cahier des conditions de la vente pour d'éventuelles informations actualisées.

URBANISME

Un certificat d'urbanisme informatif délivré par la commune de BIARRITZ est annexé au Cahier des conditions de vente auquel il est renvoyé.

**MISE À PRIX : 85.000 €
(QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS)**

Outre les clauses et conditions du cahier des conditions de vente et les frais de poursuite de vente payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BAYONNE où il a été déposé le 30 juin 2025 ou au Cabinet d'Avocat. Seuls les Avocats au Barreau de BAYONNE peuvent porter les enchères.

Consignation de garantie obligatoire.

Fait à BAYONNE, le 26 juin 2026.

Signé : Y. CLAUDIO